aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Henri Germain est admis.)

M. Dellestable, rapporteur. — Département des Hautes-Alpes, arrondissement de Briançon, unique circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 6,168, dont le quart est de 1,542.

Nombre des votants, 4,064.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 252. Suffrages exprimés, 3,812, dont la majorité absolue est de 1,907.

A obtenu:

M. Laurençon (Léon)..... 3.781 voix.

M. Laurençon a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Laurençon, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Laurençon est admis.)

M. Dellestable, rapporteur. — Département des Hautes-Alpes, arrondissement d'Embrun.

Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits 7,135. Nombre des votants 4,992.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 124. Suffrages exprimés, 4,868, dont la majorité absolue est de 2,435.

Ont obtenu:

MM. Flourens (Léopold-Emile) 3.753 voix. Bouchié-Debelle..... 1.090 —

M. Flourens a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Flourens, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Flourens est admis.)

M. Dellestable, rapporteur. — Département des Hautes-Alpes, arrondissement de Gap, unique circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 17,916, dont le quart est de 4,479.

Nombre des votants, 13,813. Bulletins blancs et nuls à déduire, 163. Suffrages exprimés, 13,650, dont la majorité est de 6,826.

MM.		8.021 5.597	
	Richand	19	

M. Euzière a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Euzière satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi puisqu'il fait déjà partie du conseil général de son département.

Votre 1er bureau vous propose en consé-

quence de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Euzières est admis.)

M. Salis, rapporteur. — Département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Nice, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 14,640, dont le quart est de 3,660

Nombre des votants, 9,503. Bulletins blancs et nuls à déduire, 333. Suffrages exprimés, 9,172, dont la majorité absolue est de 4,587

Ont obtenu:

M. Borriglione (Alfred-Ferdinand), avocat 9.167 voix. à Nice.....

M. Borriglione a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Borriglione, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'age et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau propose en conséquence

de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Borriglione est admis.)

M. Salis, rapporteur. — Département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Puget-Théniers.

Les élections du 22 septembre 1889, ont

donné les résultats suivants: Electeurs inscrits, 6,553, dont le quart est

de 1,639.

Nombre des votants, 4,934. Bulletins blancs et nuls à déduire, 45. Suffrages exprimés, 4,889, dont la majorité absolue est de 1,873.

Ont obtenu:

MM. David (Théophile)..... 3.746 voix. Bernard.....

M. David a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle opération n'est jointe au dossier. M. David ayant déjà fait partie des Assemblées législatives satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la 101.

Votre 1er bureau vous propose en conséquence de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. David est admis.)

M. Salis, rapporteur. — Département des Alpes-Maritimes, arrondissement de Grasse. Les élections du 22 septembre 1889 ont donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 21,616. Nombre des votants, 13,136.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 993. Suffrages exprimés, 12,143.

Ont obtenu:

MM. Rouvier (Maurice)..... 9.715 voix. Paulet..... 2.425 — Nuls ou blancs..... 993 —

M. Rouvier a été proclamé député comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Rouvier, ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditiens d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose, en consé-

quence, de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Maurice Rouvier est admis.)

M. Dufaure, rapporteur. - Département de l'Ardèche, arrondissement de Largentière.

Les élections du 22 septembre ont donne

les résultats suivants : Electeurs inscrits, 30,875, dont le quart

est de 7,713. Nombre des votants, 25,388.

Bulletins blancs et nuls à déduire, 169. Suffrages exprimés, 25,245, dont la majorité absolue est de 12,623.

Ont obtenu:

MM. Blachère (Ernest)..... 13.688 voix. Vielfaure (Camille)..... 11.612 —

M. Blachère, avec une majorité de 1,907 voix, a été proclamé député de l'arrondissement de Largentière. Un certain nombre de protestations nous sont parvenues; mais votre 1er bureau a pensé que les faits signalés n'étaient pas de nature à modifier le résultat de l'élection. Dans quelques communes le clergé semble être intervenu. Nous le regrettons, mais il n'est pas douteux que cette intervention ne saurait avoir vicié l'élection même.

M. Clauzel. Je me propose de comhattre les conclusions de ce rapport et j'en demande l'ajournement.

M. Cunéo d'Ornano. Y a-t-il des protes-

tations au dossier de l'élection?

M. le président. Dès l'instant que l'élection est contestée, l'ajournement est de droit. Les intéressés pourront demander la fixation d'un jour pour la discussion.

M. André Déprez, rapporteur. — Département de l'Ardèche, arrondissement de Privas, 1re circonscription.

Les élections du 22 septembre 1889 ont

donné les résultats suivants:

Electeurs inscrits, 17,672, dont le quart est de 4,415.

Nombre des votants, 14,351. Bulletins blancs et nuls à déduire, 63.

Suffrages exprimés, 14,358, dont la majorité absolue est de 7,180.

Ont obtenu:

MM. Fougeirol (Edouard)... 9.919 voix. Ladreit de la Charrière. 4.363 Héral.....

M. Fougeirol (Edouard) a été proclame député, comme ayant réuni un nombre de voix au moins égal à la majorité absolue des suffrages exprimés et supérieur au quart des électeurs inscrits.

Les opérations se sont faites régulièrement. Nulle protestation n'est jointe au dossier. M. Fougeirol ayant déjà fait partie des Assemblées législatives, satisfait aux conditions d'âge et de nationalité exigées par la loi.

Votre 1er bureau vous propose, en conséquence, de valider son élection.

(Les conclusions du 1er bureau sont adoptées. — M. Fougeirol est admis.)

M. André Déprez. rapporteur.—Département de l'Ardèche, arrondissement de Tournon, 2e circonscription.

Les élections du 22 septembre, 1er tour, ont donné les résultats suivants :

Electeurs inscrits, 20,514, dont le quart est de 5,128.

Nombre de votants, 16,466. Bulletins blancs et nuls à déduire, 56.